

Au-dessus des lois

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 15 octobre 2021

La question de la hiérarchie des lois n'en finit pas de résonner dans le débat public de ces derniers jours. La pauvre Antigone en prend plein les oreilles... qui se souvient encore aujourd'hui de ce que signifie son cri éternel ?

Dans les suites de la divulgation du rapport de la CIASE, son grand ordonnateur, Jean-Marc Sauvé, a plaidé pour une levée sous conditions du secret de la confession. Le président de la Conférence des Evêques de France, Mgr de Moulins-Beaufort, a maladroitement tenté d'en prendre la défense, avant de se faire « convoquer » – quelle ironie sous le régime de la sacro-sainte laïcité – par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, pour un rappel à l'ordre en bonne et due forme. Sa devise, son credo pourrait-on dire : « il n'y a rien au-dessus des lois de la République ». L'essentialisation de ce qui n'est après tout qu'un régime politique parmi d'autres atteint des sommets.

Au même moment, la Pologne défraie la chronique européenne en rappelant, par le biais de son tribunal constitutionnel, que certaines règlementations communautaires et certains articles issus des traités de l'Union européenne étaient incompatibles avec la constitution polonaise. Ce geste de défiance a suscité une tempête de protestations de la part de tous les européistes si prompts à exécuter les identités nationales et les velléités d'indépendance des peuples : pour eux, il ne saurait être question de remettre dans le bon ordre le droit, les principes, et la souveraineté nationale.

La conjonction de l'épisode CIASE et de l'épisode polonais fait apparaître de manière criante quelle est la hiérarchie des valeurs dans la tête et dans le cœur de nos gouvernants. L'ordre non-écrit, la reconnaissance qu'il existe aux sources de notre civilisation, des intangibles qui nous relient à ce qui nous dépasse, est piétiné et méprisé au nom d'un impératif politique qui se considère comme étant à lui-même sa propre référence, les « lois de la République ». Le paradoxe étant que le secret de la confession, dans ce cas précis, est en fait garanti par les fameuses lois de la République au titre du secret professionnel, mais de cela, Gérald Darmanin ne s'embarrasse pas. Mais ce que nos dirigeants ne veulent pas reconnaître, c'est qu'ils reconnaissent bien, en ce qui les concerne, un ordre qui se trouve au-dessus des lois de la République, à savoir les injonctions de la machine européenne, qui doit visiblement toujours avoir le dernier mot. Cette machine européenne qui se nourrit de « valeurs » qui sont un véritable projet de civilisation, aux antipodes du nôtre. Elles ont été rappelées il n'y a pas très longtemps notamment par Ursula von der Leyen, la présidente de la commission, et on y trouve, en bonne place, la défense des fameux « droits des minorités » que l'est de l'Europe tient tant à laisser à leur juste place et dans de saines limites.

Le combat qui se dessine aujourd'hui sous nos yeux n'est donc pas un simple affrontement entre la transcendance et l'ordre terrestre, les lois écrites et les lois non-écrites. Il y a deux systèmes de valeurs dont l'incompatibilité n'est, malheureusement, plus à démontrer. Notre engagement politique se fait au service de valeurs qui nous dépassent et qui sont assaillies de toute part. La réponse n'est pas dans les mains de candidats qui se contenteront d'aligner les chiffres du budget, et de proposer une gestion politicienne des affaires courantes.

Constance Prazel